


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 mai 2013

Rapport au Parlement fédéral : Fonctionnement de la Commission des jeux de hasard



À la demande du Parlement fédéral, la Cour des comptes a examiné le fonctionnement de la Commission des jeux de hasard. Cette dernière octroie des licences pour organiser les jeux de hasard, veille au respect de la loi sur les jeux de hasard et rend des avis au gouvernement à cet égard. Le rapport « Fonctionnement de la Commission des jeux de hasard » a été transmis au Parlement fédéral. Il est disponible sur www.courdescomptes.be.